



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'ESSONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPECIAL JUILLET 2005 N° 2



ISSN 0758 3117



PREFECTURE DE L'ESSONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL JUILLET 2005 N° 2

L'intégralité du présent recueil a fait l'objet d'une publication et d'un affichage
Le 25 juillet 2005 dans les locaux de la préfecture et des sous-préfectures de
Palaiseau, Etampes et Evry. Il est également consultable sur le site Internet de la Préfecture
(www.essonne.pref.gouv.fr)

ISSN 0758 3117

**DIRECTION DE LA
COORDINATION
INTERMINISTERIELLE**

Page 3 - ARRÊTÉ N° 2005-PREF-DCI/2- 054 du 22 juillet 2005 confiant la suppléance du Préfet de l'Essonne à M. Roland MEYER, Sous-Préfet de PALAISEAU et portant délégation de signature.

DIRECTION DE LA COORDINATION
INTERMINISTERIELLE

ARRETE

**n° 2005-PREF-DCI/2-054 du 22 juillet 2005
confiant la suppléance du Préfet de l'Essonne
à M. Roland MEYER, Sous-Préfet de PALAISEAU
et portant délégation de signature**

**LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 9 juillet 2004 portant nomination de M. Bernard FRAGNEAU, préfet, en qualité de préfet de l'Essonne ;

VU l'arrêté n° 2005-PREF-DAI/2-004 du 25 janvier 2005, portant délégation de signature à M. François AMBROGGIANI, secrétaire général de la préfecture de l'Essonne ;

VU le décret du 4 avril 2005 portant délégation de signature à M. Roland MEYER, en qualité de sous-préfet de PALAISEAU ;

VU l'arrêté de la ministre déléguée aux affaires européennes en date du 2 juin 2005, publié au Journal Officiel de la République Française du 18 juin 2005, portant nomination de M. François AMBROGGIANI, sous-préfet hors classe, en qualité de directeur adjoint de son cabinet,

ARRETE

Article 1er : A compter du 28 juillet 2005 et jusqu'à l'installation du nouveau secrétaire général de la préfecture, M. Roland MEYER, sous-préfet de PALAISEAU assurera la suppléance du Préfet de l'Essonne et bénéficiera de la délégation de signature y afférente.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

LE PREFET

Signé Bernard FRAGNEAU